



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procuration : 3
Convocation du Conseil Municipal en date du 07.02.2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 20 février

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Karine BLEAS et Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Ronan LUNVEN.

Secrétaire de séance : Philippe DELAPORTE

N° D_2025-02-20-22

Objet : REGULARISATION PARKING CO-PROPRIETE TIVIZIO

Vu l'avis favorable des commissions en date du 28 janvier 2025,

Dans le cadre de la réhabilitation de la médiathèque et pour mener à bien le projet, il y a lieu d'acquérir la partie enherbée et une bande de terrain enrobée au droit du bâtiment en façade de la rue du Général de Gaulle, appartenant à la copropriété TIVIZIO.

Ces emprises, situées au sud du parking actuel, sont cadastrées section BD n° 230p, pour une superficie de 320 m² environ, à définir par bornage et mesurage.

L'acquisition a pour objectif d'améliorer la qualité du réaménagement et la sécurité des flux automobiles et piétons aux abords immédiats de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de la parcelle susvisée à l'euro symbolique avec prise en charge des frais d'actes et de géomètre à la charge exclusive de la Ville.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 20 février 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

